

Charte d'utilisation des espaces jeux Wii

Les Médiathèques de la Plaine Centrale vous proposent d'utiliser sur leur réseau des consoles Wii et des jeux acquis par les médiathèques.

Modalités de fonctionnement :

L'utilisation des consoles est ouverte à tous les adhérents dans la limite de l'âge légal mentionné sur les jeux.

Les enfants de moins de 8 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un parent.

Le prêt d'une manette de jeu se fait sur présentation de sa carte d'adhérent en cours de validité et sur inscription auprès des bibliothécaires.

La durée d'utilisation des consoles est limitée à une heure par semaine et par adhérent.

Il est possible de réserver un créneau une semaine à l'avance.

La réservation sera automatiquement annulée en cas de retard de plus de 10 minutes et la place attribuée à un autre adhérent.

L'adhérent qui est le premier à réserver une place pour une session choisit le jeu qui sera utilisé en début de session. Il peut être amené à jouer avec d'autres adhérents. Les adhérents qui s'inscriront ensuite pour cette session auront connaissance du jeu choisi.

Un changement de jeu en cours de session est possible si ce choix fait consensus parmi les joueurs.

Les horaires d'accès aux consoles varient selon les médiathèques. (Voir les conditions sur place).

L'utilisateur s'engage à respecter le calme. Le personnel de la médiathèque se réserve le droit d'interrompre ou de suspendre à titre temporaire ou définitif le droit d'accès aux consoles Wii. Il est seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur les consoles en cas de problème technique.

Pour des raisons de sécurité, le port de la dragonne est obligatoire.

Toute dégradation du matériel engage la responsabilité de l'utilisateur (ou du responsable légal) qui doit le remplacer à l'identique par du matériel neuf.